



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 10 juillet 2023

**Dossier n° : AE 23.0297**

**Demandeur : EI MALLET Stéphane**

**Date d'enregistrement de la demande : 16/05/23**

**Date limite de candidature : 15/08/2023**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 15/09/2023.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
JOU-SOUS-MONJOU	5,00	SOUBEYRE Alain	Section A 306,
PAILHEROLS	116,35	SOUBEYRE Alain	Section AC 131,132,133,141jkl, Section AH 11,138,142jk,143,144,145, 146jk, Section AI 200jk,208jk, Section AK 4jk,6,7,20,21,22,29,32,33,34, 38, 44,45jkl,47,95,96,97,100,101, 104,105,134,136,jk,138jk,140, 142,144,146, 148,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :  
<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques  
publiques/Agriculture/Politique foncière**